

PAC (01B46-23-211)

CONTRAT DE SERVICES POUR LES APPAREILS MISEQ ET NEXTSEQ AU CRD DE GUELPH

Le préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public destiné à la collectivité des fournisseurs pour lui faire part de l'intention d'Agriculture et Agroalimentaire Canada d'attribuer à un fournisseur sélectionné à l'avance un contrat de service, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

BESOIN

Le Centre de recherche et de développement (CRD) de Guelph a besoin d'un marché de services pour l'entretien et la réparation d'un (1) séquenceur MiSeq et d'un (1) séquenceur NextSeq 550 de nouvelle génération.

Le Ministère achètera un marché de services pour un séquenceur MiSeq et un séquenceur NextSeq 550 de nouvelle génération d'Illumina. Cet achat est requis pour assurer l'entretien des appareils et pour limiter le temps d'indisponibilité de ces derniers pour cause de défaillance. Les séquenceurs de nouvelle génération d'Illumina sont des éléments essentiels des principaux services offerts par le laboratoire de génomique du CRD de Guelph et ils doivent être fonctionnels pour produire les livrables dans le cadre de plusieurs projets en cours à AAC. Une vérification de l'état du système est requise pour renouveler la certification des appareils avant l'activation du marché de services.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

L'entrepreneur effectuera une vérification de l'état du système, ce qui comprend : le remplacement de toutes les pièces indiquées dans la trousse d'entretien préventif, y compris la main d'œuvre et le transport; l'inspection des composants; l'entretien des sous systèmes; la requalification du système; un document d'attestation de vérification de l'état du système. Ce document permet de renouveler la certification d'un système devant être à nouveau assujetti à un plan de service après la correction d'une lacune dans la couverture ou un changement d'emplacement.

L'entrepreneur fournira des services d'entretien et de réparation pour un appareil MiSeq tels qu'ils sont définis dans son plan de soutien « Argent », lequel inclut : une couverture complète sur les pièces, la main-d'œuvre et le transport; le remplacement immédiat en cas de défaillance du matériel; une visite d'entretien préventif; du soutien technique à distance 18 heures par jour, cinq jours par semaine; un service sur place en 2 jours ouvrables; la mise à jour du matériel et du logiciel de commande; du soutien sur place pour les applications; des rabais sur la formation avancée; de la surveillance à distance.

L'entrepreneur fournira des services d'entretien et de réparation pour un appareil NextSeq tels qu'ils sont définis dans son plan de soutien « Bronze », lequel inclut : une couverture complète sur

les pièces, la main-d'œuvre et le transport; du soutien technique à distance 8x5 avec une réponse en 4 heures; un service sur place en 3 jours ouvrables; la mise à jour du matériel et du logiciel de commande; du soutien sur place pour les applications; des rabais sur la formation avancée; de la surveillance à distance. Le remplacement immédiat en cas de défaillance du matériel n'est pas inclus.

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'il répond aux exigences et doit pleinement démontrer ce qui suit :

1. Connaissance et expérience dans le fonctionnement, le démontage/assemblage, le nettoyage, l'inspection, la réparation et le remplacement, l'alignement et le réglage des secteurs internes des séquenceurs de paillasse Illumina MiSeq et NextSeq 550 ; et,
2. Expérience dans les tests et l'évaluation des performances des instruments, le réglage et l'étalonnage des séquenceurs de paillasse Illumina MiSeq et NextSeq 550 ; et,
3. Capacité à fournir des pièces de rechange d'origine Illumina pour la réparation des séquenceurs de paillasse MiSeq et NextSeq 550.

DURÉE DU CONTRAT :

Couverture d'un an, avec deux périodes optionnelles d'un (1) an chacune.

La première année de couverture commencera le 1er mars 2024 et se terminera le 28 février 2025. La deuxième année (optionnelle) de couverture commencera le 1er mars 2025 et se terminera le 28 février 2026.

La troisième année (optionnelle) de couverture commencera le 1er mars 2026 et se terminera le 28 février 2027.

Une vérification de l'état du système sera effectuée avant le 1er mars 2024 pour avoir le temps d'activer un marché de services d'un (1) an avant le 9 mars 2024. Le marché de services durera 365 jours (12 mois) à compter de la date d'activation. Les deux périodes de couverture optionnelles d'un (1) an seront activées à la discrétion du Ministère, à la fin de la période de couverture.

VALEUR ESTIMÉE :

Coût (année 1 2023-2024) = 54 679,34 + 7 108,31 TVH = 61 787,65

Coût (année 2 2024-2025) = 51 576,00 + 6 704,88 TVH = 58 280,88

Coût (année 3 2026-2027) = 54 154,00 + 7 040,02 TVH = 61 194,02

Coût total (3 ans) = 160 409,34 + 20 853,21 TVH = 181 262,55

FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

Illumina Canada Ulc.
400-725 Rue Granville
Vancouver BC V7Y 1G5
Canada

JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR UNIQUE

Le marché est lié à l'achat précédent de deux séquenceurs de paillasse auprès d'Illumina : un MiSeq en 2013 et un NextSeq en 2019. Les instruments étaient initialement couverts par une garantie d'un an et le MiSeq fait l'objet d'un contrat de service depuis 2018. Un contrat de service est désormais requis pour les deux instruments en raison du risque accru de pannes à mesure qu'ils vieillissent et du plus grand nombre d'activités de recherche qui dépendent de leur fonctionnement continu. Illumina est la seule entreprise approuvée et certifiée pour effectuer des réparations sur ses instruments car elle est propriétaire, développeur de l'équipement et propriétaire de la propriété intellectuelle. Ils n'autorisent pas les revendeurs ou distributeurs à valeur ajoutée à entretenir leur équipement.

DATE ET HEURE DE CLÔTURE POUR LA PRÉSENTATION D'UN ÉNONCÉ DES CAPACITÉS

Les fournisseurs ont jusqu'au **31 janvier 2024 à 14 h (HNE)** pour présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les biens, les services ou les services de construction décrits dans le PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à aaafc_escprocurement-cseapprovisionnement.aac@agr.gc.ca, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

PRÉAVIS D'ADJUCIDATION DE CONTRAT

L'État fait savoir par la présente qu'il a l'intention de n'inviter à soumissionner que l'entreprise susmentionnée. Pour toute question concernant ce marché, veuillez-vous adresser à l'autorité contractante.

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public, d'une durée minimale de 15 jours civils, informant la communauté des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance. Si, pendant la période d'affichage, aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, l'autorité contractante pourra alors procéder à l'attribution du contrat. Toutefois, s'il s'avère qu'un énoncé des capacités remplit les exigences énoncées dans le PAC, l'autorité contractante lancera alors un processus d'appel d'offres en bonne et due forme.

Les fournisseurs qui s'estiment qualifiés et en mesure de fournir les services ou les biens précités peuvent présenter par écrit, soit par courrier, par télécopieur ou par courriel, un énoncé de capacités à la personne-ressource désignée ci-dessous, au plus tard à la date de clôture du présent préavis. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

Le numéro de la demande, le nom de l'autorité contractante et la date de clôture du PAC doivent apparaître dans votre énoncé de capacités en caractères d'imprimerie.

L'État se réserve le droit de négocier les conditions de tout marché avec les fournisseurs.